

GUIDE DES AIDES

CADRE DE VIE - SPORT

AIDE À L'ACQUISITION DE MATÉRIEL SPORTIF ADAPTÉ POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET A LA FORMATION (PARASPORT ET SPORT-SANTÉ)

Commission permanente du 21 septembre 2026

Objet de l'intervention :

L'objectif de cette initiative est de soutenir les associations sportives ainsi que les comités sportifs départementaux Handisport et Sport Adapté dans l'achat de matériel sportif spécifique destiné aux personnes en situation de handicap. Afin de favoriser l'accessibilité pour ce public, un volet formation (parasport et sport santé) est inclus dans ce dispositif, visant à sensibiliser et former les éducateurs et encadrants des clubs sportifs à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Bénéficiaires :

Toute association sportive ou comité sportif départemental ayant son siège social dans l'Allier (à l'exception des comités bi-départementaux).

Conditions générales et/ou particulières :

- Le matériel ou la formation doit être destiné aux associations dont le siège est situé dans l'Allier.
- Cet investissement doit impérativement répondre à une demande pertinente, locale et durable de la part de sportifs en situation de handicap.
- Le matériel doit respecter toutes les normes de sécurité et de conformité en vigueur.
- La formation doit cibler l'accessibilité des personnes en situation de handicap à la pratique sportive.
- Une copie d'un budget financier équilibré (recettes et dépenses) doit être fournie, indiquant les différents partenariats publics ou privés.

Modalités de financement :

Pour le matériel :

- Subvention correspondant à 50 % du montant TTC du devis de l'achat du matériel et plafonnée à 3 000 euros.

Pour la formation :

- Subvention pour une session de formation parasport correspondant à 50 % du coût TTC de la formation et plafonnée à 3 000 €. Une formation par bassin et par an peut être financée, soit jusqu'à trois formations financées au total par an sur le territoire.

Instruction des dossiers :

Les dossiers de demande de subvention doivent parvenir au service avant le 1^{er} novembre de l'année en cours.

Documents à fournir :

- Une note d'opportunité justifiant la demande, précisant l'association ou la personne bénéficiaire du matériel, ainsi qu'une description détaillée et une prévision d'utilisation du matériel demandé.
- Une photo du matériel à acquérir.
- Une copie d'un budget financier équilibré, montrant les recettes et les dépenses et les différents partenaires sollicités.
- Un devis du matériel à acheter.
- Un RIB.
- Pour le paiement : la facture acquittée à régler.
- En cas de demande de financement pour la formation : un projet détaillé incluant les objectifs, les coûts, les bénéficiaires, les périodes et les lieux de réalisation.

Information complémentaire :

Ce dispositif est applicable aux dossiers reçus à partir de l'année 2026 et pour les années suivantes.

Envoi du dossier : à transmettre obligatoirement par courriel à missionsport@allier.fr

Contact : Unité Mission Développement des sports/Conseil Départemental de l'Allier

Hôtel du Département – 1 avenue Victor Hugo – 03000 MOULINS CEDEX

missionsport@allier.fr

Téléphone : 04 70 34 40 03